

**Assemblée générale**

Distr. générale
14 avril 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 157 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti****Mission des Nations Unies pour la stabilisation
en Haïti : rapport sur l'exécution du budget
de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin
2015 et projet de budget pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2014/15	500 080 500
Dépenses de 2014/15	473 131 900
Solde inutilisé de 2014/15	26 948 600
Crédit ouvert pour 2015/16	380 355 700
Montant estimatif des dépenses de 2015/16 ^a	378 712 900
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16 ^a	1 642 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	346 926 700
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	346 926 700

^a Montant estimatif au 31 janvier 2016.



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/602) et son projet de budget pour la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/740). Aux fins de son examen du financement de la Mission, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 23 mars 2016. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUSTAH est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera le détail des observations et recommandations que le Comité a formulées sur les constatations du Comité des commissaires aux comptes et les questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général dans ses rapports correspondants (A/70/380 et A/70/742, respectivement).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

2. Par sa résolution 68/289, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 500 080 500 dollars (montant net : 487 798 100 dollars) destinés à financer le fonctionnement de la MINUSTAH durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Le montant brut des dépenses de cet exercice s'est élevé au total à 473 131 900 dollars (montant net : 461 708 100 dollars), soit 26 948 600 dollars (26 090 000 dollars en montant net) de moins que celui du crédit ouvert par l'Assemblée, ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 94,6 %. Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/70/602).

3. La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement par : a) une réduction des dépenses opérationnelles de 21 759 700 dollars (16,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2014/15, en raison de la fermeture de 18 camps, de cinq bureaux de liaison, d'un bureau régional et du bureau d'appui de Saint-Domingue; b) une diminution de 8 579 300 dollars (7,1 %) des dépenses liées au personnel civil, compte tenu du gel des recrutements décidé en prévision de la réduction des effectifs de la Mission. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation de 3 390 400 dollars (1,4 %) des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police résultant de la hausse des montants à rembourser au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, à partir du 1^{er} juillet 2014, et des dépenses de fret plus élevées que prévu liées au rapatriement du matériel appartenant aux contingents (voir par. 5).

4. En application de la résolution 2119 (2013) du Conseil de sécurité, la Mission a achevé le retrait de 1 249 militaires au cours de la période considérée, ramenant le nombre de soldats à 5 021, soit le nouvel effectif maximum autorisé. En outre, 104 postes civils et 42 postes de Volontaire des Nations Unies ont été supprimés, ce qui laisse à la Mission 399 postes de personnel recruté sur le plan international, 1 239 postes de personnel recruté sur le plan national, 153 postes de Volontaire des Nations Unies et 50 postes de personnel fourni par des gouvernements.

5. Dans sa résolution 2180 (2014) du 14 octobre 2014, soit quatre mois après que le budget de l'exercice 2014/15 a été approuvé, le Conseil de sécurité a décidé de réduire l'effectif des troupes autorisé de 5 021 à 2 370 soldats. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, avec la modification du mandat, il avait été demandé à la Mission de redistribuer les fonds dans la limite des ressources existantes. Le principal mouvement, à savoir la réaffectation au groupe I (Militaires et personnel de police) de fonds initialement alloués au groupe III (Dépenses opérationnelles), en lien avec la diminution des effectifs autorisés, était intervenu en juin et juillet 2015 (voir A/70/602, par. 31).

6. En ce qui concerne l'exécution du mandat de la Mission, le Secrétaire général indique que, le Parlement haïtien étant devenu dysfonctionnel au cours de la période considérée, l'adoption des lois essentielles et l'introduction d'un calendrier législatif ont dû être reportées. Toutefois, la Mission a réussi à aider les autorités haïtiennes à : a) augmenter le nombre de jeunes agents recrutés par la Police nationale en vue d'atteindre l'objectif de 15 000 policiers d'ici à la fin de 2016; b) mettre en place un conseil électoral et apporter des améliorations spécifiques au système judiciaire (ibid., par. 8 à 13).

7. On trouvera dans les paragraphes ci-après, consacrés au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le montant alloué pour l'exercice en cours est de 380 355 700 dollars. Le Comité a reçu des informations indiquant que le montant des dépenses au 31 janvier 2016 s'élevait à 263 228 700 dollars et qu'il devrait atteindre 378 712 900 dollars au 30 juin 2016, ce qui laisserait un solde inutilisé de 1 642 800 dollars, soit 0,4 % du crédit ouvert pour 2015/16.

9. Pendant l'exercice en cours, la Mission a supprimé 247 postes civils et 21 postes de Volontaire des Nations Unies et transformé 16 postes de Volontaire des Nations Unies en postes civils obtenant un effectif de 352 postes d'agent recruté sur le plan international, y compris un emploi de temporaire, 1 055 postes d'agent recruté sur le plan national et 116 postes de Volontaire des Nations Unies; l'effectif du personnel en tenue autorisé est resté inchangé, soit 2 370 militaires, 1 600 membres de la Police des Nations Unies et 951 membres d'unités de police constituées.

10. Le Comité consultatif a été informé que le taux d'occupation des postes de la MINUSTAH pour l'exercice 2015/16 s'établissait comme suit au 31 janvier 2016 :

<i>Postes et emplois de temporaire</i>	<i>Effectif autorisé</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Contingents	2 370	2 354	0,7
Police des Nations Unies	951	758	20,3
Unités de police constituées	1 600	1 672	(4,5)

<i>Postes et emplois de temporaire</i>	<i>Effectif autorisé</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	351	305	13,1
Personnel recruté sur le plan national	1 055	934	11,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	1	1	—
Personnel recruté sur le plan national	—	—	—
Volontaires des Nations Unies	116	94	19,0

11. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 3 mars 2016, les contributions dues au titre du Compte spécial de la MINUSTAH depuis sa création s'établissaient à 7 216 799 800 dollars, alors que les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 7 066 174 100 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 150 625 700 dollars. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale n'a cessé de souligner que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies¹.** Au 3 mars 2016, le solde de trésorerie de la Mission était de 112 994 500 dollars. Après déduction de 71 976 600 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses (hors remboursements aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées), l'excédent de trésorerie s'élevait donc à 41 017 900 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 31 janvier 2016, 165 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 4 881 000 dollars depuis la création de la Mission. À cette même date, sept demandes étaient en instance. **Le Comité consultatif compte sur le règlement rapide de toutes les demandes en instance.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

12. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSTAH dans sa résolution 1542 (2004) et l'a prorogé par la suite. La dernière prorogation en date, jusqu'au 15 octobre 2016, a été approuvée dans la résolution 2243 (2015). La Mission a pour mandat d'aider au rétablissement de la paix et de la sécurité et de faire avancer les processus constitutionnel et politique en Haïti.

13. À cet égard, le Secrétaire général indique dans le rapport sur le budget que le premier tour des élections a en partie été un succès et a permis l'inauguration de la 50^e assemblée législative le 11 janvier 2016. Cependant, le deuxième tour de l'élection présidentielle a été annulé. Les pouvoirs exécutif et législatif sont parvenus à un arrangement de gouvernement provisoire avant la fin du mandat constitutionnel du Président le 7 février 2016. Cet arrangement s'accompagnait d'une feuille de route prévoyant l'élection d'un président par intérim et la

¹ Voir les résolutions, 66/246, 65/293, 64/243, 62/236, 56/253 et 54/249.

nomination d'un nouveau gouvernement, la poursuite du processus électoral dans son intégralité et l'investiture d'un nouveau président d'ici au 14 mai 2016. Une évaluation stratégique devrait être effectuée une fois que le processus électoral sera terminé et que le nouveau Président sera entré en fonctions, et le Conseil de sécurité tiendra compte de ses résultats pour déterminer la future configuration de la présence de l'Organisation en Haïti après 2016 (voir A/70/740, par. 5 et 6).

14. En outre, au cours de la période considérée, la Mission : a) continuera d'appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement de la Police nationale d'Haïti pour 2012-2016; b) continuera de consolider l'état de droit, notamment en collaborant avec les autorités locales, en facilitant la rédaction et la promulgation des lois essentielles et en veillant à ce que les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme soient davantage respectés; c) encouragera la bonne conduite des affaires publiques en facilitant le dialogue politique et la réconciliation par le biais des bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général (ibid., par. 7 à 9).

15. Au paragraphe 14 de son rapport sur le budget de la MINUSTAH, le Secrétaire général indique que la Mission collaborera avec les organisations régionales en vue d'atteindre les objectifs fixés dans son mandat et qu'elle tiendra notamment des consultations avec l'Organisation des États Américains (OEA), l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Marché commun des Caraïbes. En outre, la Mission continuera de soutenir le dialogue de haut niveau entre Haïti et la République dominicaine, en partenariat avec l'OEA et la CARICOM.

16. Dans le même rapport, il est également indiqué que, en étroite coordination avec la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies continuera de contribuer de manière essentielle aux activités de développement que le Gouvernement mène dans divers domaines. La Mission et l'équipe de pays ont collaboré pleinement avec le Gouvernement pour réviser le cadre stratégique intégré 2013-2016 en vue de restructurer leurs objectifs et de renforcer le mécanisme de responsabilité dans des domaines majeurs comme l'administration pénitentiaire, la gestion des frontières et l'aide à la gouvernance locale, l'accent étant mis particulièrement sur la réduction des effectifs de la Mission (ibid., par. 16 et 17).

17. Sur le plan opérationnel, il est proposé de fermer les bureaux régionaux des Gonaïves et du département de l'Ouest d'ici à juin 2016. Une aide sera apportée sur le terrain depuis les trois pôles d'appui basés à Port-au-Prince, aux Cayes et au Cap-Haïtien (ibid., par. 10 et 12). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le processus de consolidation en cours ne devrait pas avoir d'incidences négatives et ne compromettrait pas la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat et d'assurer la sécurité du personnel et des locaux de l'ONU.

B. Ressources nécessaires

18. Le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 se monte à 346 926 700 dollars en chiffres bruts (montant net : 338 520 200 dollars), soit une diminution de 33 429 000 dollars (8,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16. On trouvera aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget des informations détaillées sur les ressources demandées et une analyse des variations (ibid., par. 63 à 96).

19. Au paragraphe 63 du rapport sur le budget, le Comité consultatif relève que, pour l'exercice 2016/17, le montant des contributions non budgétisées au titre de

l'accord sur le statut des forces (concernant la valeur locative estimative des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement, les frais de départ, les redevances d'atterrissage et l'exemption des droits de douane) a été estimé à 7 238 400 dollars. **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction que le Gouvernement haïtien a maintenu ses contributions au titre de l'accord sur le statut des forces.**

1. Militaires

20. Les prévisions de dépenses au titre des effectifs militaires et de police pour l'exercice 2016/17 s'élèvent à 174 311 500 dollars, soit une augmentation de 687 900 dollars (0,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16.

21. Le nombre de membres du personnel en tenue resterait le même, avec 2 370 militaires, 951 agents de la Police des Nations Unies et 1 600 membres des unités de police constituées. Toutefois, les ressources nécessaires au titre des contingents accuseront une sensible augmentation car le matériel appartenant aux contingents nécessitera davantage de services d'entretien. L'augmentation des ressources demandées serait en partie compensée par la diminution des ressources nécessaires, imputable à la baisse des taux de remboursement du matériel appartenant aux contingents pour le matériel de soutien autonome des contingents et des unités de police constituées (voir par. 33 a) ci-dessous). **Le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police soient approuvés.**

2. Personnel civil

22. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2016/17 s'élève à 87 132 900 dollars, soit une diminution de 20 642 700 dollars (19,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16.

23. Cette diminution s'explique principalement par la suppression proposée de 177 postes et emplois de temporaire, dont 30 postes et 1 emploi de temporaire soumis à recrutement international, 124 postes soumis à recrutement national et 22 postes de Volontaire des Nations Unies, et par la transformation d'un poste soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement national. Les effectifs civils seront ramenés à 320 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 932 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 94 Volontaires des Nations Unies et 50 membres du personnel fournis par les gouvernements.

Personnel civil

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Effectif approuvé 2015/16</i>	<i>Effectif proposé 2016/17</i>	<i>Écart</i>
Personnel recruté sur le plan international	351	320	(31)
Personnel recruté sur le plan national	1 055	932	(123)
Volontaires des Nations Unies	116	94	(22)
Emplois de temporaire			
Personnel recruté sur le plan international	1	—	(1)
Personnel recruté sur le plan national	—	—	—
Total	1 523	1 346	(177)

24. Une description détaillée des modifications d'effectif proposées pour chaque composante est donnée aux paragraphes 19 à 62 du rapport sur le budget et un récapitulatif en est présenté à l'annexe du présent rapport.

25. Les principales modifications proposées à la composante civile sont les suivantes :

a) Direction exécutive et administration : 1 poste P-5 et 1 poste P-3 seraient transférés de la Section de l'indépendance et de la responsabilité et de la Section de l'assistance électorale, respectivement, au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit); 1 poste D-1 et 1 poste P-4 doivent être supprimés au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordonnateur résident) et 1 poste P-5 serait transféré du Bureau à la Section de l'assistance électorale; l'Équipe Déontologie et discipline se verrait confiée un rôle d'appui et serait transférée à la composante direction exécutive et administration.

b) Gouvernance démocratique et légitimité de l'État : la Section de l'assistance électorale serait supprimée (25 postes et emplois de temporaire); 13 postes seraient supprimés à la Section de la communication et de l'information; 21 postes et emplois de temporaire seraient supprimés à la Section des affaires civiles; la Section de la lutte contre la violence communautaire serait transférée à la composante sécurité et stabilité.

c) Appui : l'écart net résulte d'une diminution de 114 postes et emplois de temporaire (dont 22 soumis à recrutement international, y compris celui du Directeur de l'appui à la mission (emploi de temporaire à la classe D-2), 80 soumis à recrutement national et 12 postes de Volontaire des Nations Unies).

26. En ce qui concerne la proposition de supprimer la Section de l'assistance électorale, ce qui entraînerait la suppression de 23 postes ou emplois de temporaire (2 P-4, 11 AN, 1 GN et 9 VNU) et la réaffectation des 2 postes restants (1 P-5 et 1 P-3), le Secrétaire général a indiqué que l'environnement dans lequel opère la MINUSTAH dépendrait de comment et de quand les élections seraient achevées (ibid., par. 5). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général veillera à ce que la Mission dispose des capacités appropriées pour appuyer le Gouvernement haïtien dans son processus électoral, conformément au mandat qui lui a été confié.**

27. Ayant demandé des précisions en ce qui concerne la proposition de supprimer les postes de chef du Bureau intégré (D-1) et d'assistant spécial (P-4) du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), qui assument actuellement des fonctions de coordination, le Comité consultatif a été informé que ces fonctions seraient exercées par des fonctionnaires dont les postes seraient financés par le Bureau de la coordination des activités de développement. Ils seraient chargés de procéder au transfert des responsabilités de coordination directement à des organismes de l'équipe de pays des Nations Unies.

28. Le Comité consultatif note que le projet de fermeture de deux bureaux régionaux entraînerait une réduction importante des effectifs de la Section de la communication et de l'information (suppression de 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), du Groupe de la coordination régionale (suppression de 2 postes P-5) et de la Section des affaires civiles (suppression des

postes ou emplois de temporaire suivants : 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 11 AN, 3 GN et 2 VNU).

29. Ayant demandé des précisions en ce qui concerne les mesures prises pour faciliter le reclassement des membres du personnel concernés par la réduction proposée des effectifs de la Mission, le Comité consultatif a été informé que la MINUSTAH avait mis en place des activités visant à les aider, une série d'activités de formation communes et ciblées leur étant actuellement proposées. En outre, la Mission, par l'intermédiaire de son Groupe de l'action sociale, prévoit d'organiser des séminaires d'une semaine destinés à épauler les membres du personnel dans leur recherche d'emploi, et une foire à l'emploi sera organisée spécialement pour le personnel recruté sur le plan national. **Le Comité consultatif appuie les efforts déployés par la Mission pour aider les membres du personnel concernés par la poursuite de la réduction des effectifs.**

30. Le Comité consultatif recommande d'approuver les modifications du tableau d'effectifs et les ressources demandées en ce qui concerne le personnel civil.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué 2014/15</i>	<i>Montant proposé 2016/17</i>	<i>Écart</i>
130 974 600	85 482 300	(13 474 200)

31. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'établit à 85 482 300 dollars, ce qui représente une diminution de 13 474 200 dollars (13,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2015/16.

32. La baisse des ressources nécessaires s'explique principalement par les raisons suivantes :

a) Transports aériens : la diminution du montant de 3 762 900 (31,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16 s'explique principalement par un nombre inférieur d'heures de vol prévues, à savoir 2 100 heures contre 2 850 dans le budget approuvé pour l'exercice précédent, compte tenu de la réduction des effectifs de la Mission (ibid., par. 91). Le Comité consultatif note que la Mission entend continuer de fournir des services de transport aérien, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, y compris des vols spéciaux sur demande pour des évacuations sanitaires (au moyen de cinq hélicoptères militaires et d'un avion civil). **Le Comité consultatif est convaincu que la réduction du nombre d'heures de vol ne nuira pas à la capacité de la Mission d'assurer des services de transport aérien à l'appui de toutes ses composantes.**

b) Installations et infrastructures : la diminution de 3 581 100 dollars (8,4 %) résulte d'une diminution des dépenses au titre du matériel de génie, de la fermeture proposée de deux bureaux régionaux et de l'utilisation de ressources internes pour les services de photocopie et d'impression. Cette diminution est en partie annulée par l'augmentation du prix du carburant, notamment : i) l'augmentation du coût unitaire du carburant, compte tenu de l'augmentation prévue du prix du carburant à 0,68 dollar le litre, contre 0,55 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice précédent; ii) l'augmentation de 12,7 % de la part des frais

de maintenance (carburant) inscrits à la rubrique Installations et infrastructures, par rapport à la part appliquée dans le budget approuvé. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût unitaire des carburants de la MINUSTAH comprenait une redevance fixe par litre qui est ajoutée au prix du marché indiqué dans le contrat d'achat. Le prix moyen du carburant de 0,68 dollar par litre pris en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2016/17 se compose d'une part variable de 0,39 dollar des États-Unis et d'une part fixe de 0,29 dollar. En ce qui concerne les frais de maintenance (carburant), le Comité consultatif a également été informé que, depuis avril 2012, la Mission a confié la gestion de la distribution et le stockage de carburant à un prestataire extérieur. Dans le cadre de cet accord, la MINUSTAH paie des frais de gestion à une entreprise qui est responsable de l'entretien (pièces de rechange et main-d'œuvre), du stockage de carburant et du système de distribution, ainsi que de la sécurité de ses propres employés, ainsi que du respect de la réglementation environnementale.

c) Communications : la diminution de 2 225 200 dollars (23,9 %) résulte d'une baisse prévue des produits de communication et de l'utilisation moins importante du réseau satellitaire, des services Internet et des liaisons louées du fait de la réduction des effectifs de la Mission et du fait qu'aucun crédit n'est demandé pour les dépenses d'appui indirectes au titre d'Umoja.

d) Informatique : la diminution de 1 157 100 dollars (16,7 %) s'explique essentiellement par la diminution des besoins de services informatiques du fait de la réduction prévue des effectifs civils.

e) Projets à effet rapide : la Mission propose une réduction de 25 % à la fois du montant des crédits demandés et du nombre de projets, de 4 millions de dollars pour 80 projets au cours de l'exercice 2015/16 à 3 millions de dollars pour 60 projets en 2016/17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette réduction est liée à la fermeture proposée de deux bureaux régionaux, y compris leurs composantes affaires civiles, actuellement responsables de la mise en œuvre des projets.

33. Alors que les crédits demandés sont globalement en diminution, les postes budgétaires suivants accusent une nette augmentation :

a) Contingents : une augmentation nette de 2 452 100 dollars (3,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2015/16, s'explique essentiellement par le fait que le matériel appartenant aux contingents nécessitera davantage de services d'entretien et par l'effet du passage du taux unique de remboursement du coût des contingents à 1 365 dollars. Cette augmentation serait en partie compensée par la réduction des taux de remboursement au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, en application du mémorandum d'accord en vigueur (ibid., par. 79). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les taux de remboursement appliqués pour estimer les ressources nécessaires au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents et aux unités de police constituées pour l'exercice 2016/17 demeuraient inchangés. Bien que les crédits demandés au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents soient en diminution de 6,2 millions de dollars, les crédits demandés pour l'exercice ayant été sous-estimés, les crédits demandés au titre du matériel majeur appartenant aux contingents étaient en augmentation de 7,2 millions de dollars. En conséquence, la variation nette au titre du matériel de soutien logistique autonome et du matériel majeur était en

augmentation de 1 million de dollars. En ce qui concerne les unités de police constituées, les crédits ont été dépassés de 2,8 millions de dollars du fait de la sous-estimation mentionnée précédemment. Les différentes informations qui ont été réunies au sujet des ajustements effectués par la Mission lorsque du matériel appartenant aux contingents fait défaut ou est défectueux sont reprises dans le rapport sur les questions transversales du Comité consultatif (A/70/742).

b) Fournitures, services et matériel divers : une augmentation de 2 081 000 dollars (20,8 %) est imputable aux activités de fond à l'appui des efforts visant à renforcer la composante état de droit (voir A/70/740, par. 95). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission se proposait de suivre le modèle utilisé pour les projets de lutte contre la violence de proximité pour mettre en œuvre un programme provisoire commun avec l'équipe de pays des Nations Unies relatif à l'état de droit. Les activités proposées permettraient de promouvoir de meilleures conditions de sécurité en Haïti, de promouvoir un système judiciaire plus efficace, plus rationnel et plus transparent qui respecte les droits de l'homme, et d'améliorer l'accès à la justice grâce à la prestation de services juridiques et à la sensibilisation aux droits de chacun. Un tableau indiquant la ventilation des coûts selon les activités proposées figure à l'annexe II du présent rapport. **Le Comité consultatif note que les activités proposées semblent correspondre à des services d'appui direct fournis au Gouvernement haïtien et, par conséquent, il considère que ces activités devraient être décrites comme telles dans la partie du budget identifiant clairement les liens avec les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. Il ne doute pas que le Secrétaire général donnera des informations supplémentaires à ce sujet dans ses rapports sur l'exécution du budget correspondants.** Les observations et recommandations du Comité consultatif sur la classification et l'établissement de rapports sur cette assistance figureront dans son rapport sur les questions transversales.

34. Le Secrétaire général indique dans son rapport sur le budget que les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 tiennent compte de gains d'efficience prévus d'un montant de 417 000 dollars et couvrant l'utilisation de ressources internes pour la collecte et l'élimination des eaux usées, le tri et le recyclage des ordures et des améliorations substantielles à un réseau complexe de liaisons hertziennes ainsi que l'optimisation du réseau VSAT (ibid., par. 64). **Le Comité consultatif se félicite des efforts entrepris par le Secrétaire général pour réaliser des gains d'efficacité.**

35. **Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles soient approuvées.**

Questions diverses

Transports

36. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la Mission a mis en service le système de gestion des informations aériennes et établit des rapports à partir des données qui en sont extraites depuis septembre 2015. Toutefois, quelques défaillances techniques subsistent encore, que la Section des transports aériens du Siège s'efforce de corriger, en collaboration avec le responsable du projet de la Base de soutien logistique des Nations Unies. Il est donc pour l'instant trop tôt pour rendre compte d'une quelconque amélioration (A/70/740, page 61).

37. En ce qui concerne les voyages, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que la MINUSTAH continuait de s'efforcer d'améliorer l'établissement du budget des services de transports et la prestation de ces services, continuait de demander avec insistance que la règle selon laquelle les billets doivent être achetés au moins 16 jours à l'avance soit davantage respectée, et avait constaté que l'application de cette règle avait augmenté de 25 % entre l'exercice 2013/14 et l'exercice 2015/16. Les demandes de voyage effectuées moins de 16 jours à l'avance doivent être au préalable approuvées par le Directeur de l'appui à la mission et le demandeur doit, au moment de présenter sa demande, soumettre via Umoja une justification écrite.

38. S'agissant des transports terrestres, le Secrétaire général indique dans son rapport que la Mission prévoit d'exploiter et d'entretenir 756 véhicules appartenant à l'ONU, dont 18 véhicules blindés, dans 3 ateliers (A/70/740, p. 37). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le comité du parc automobile de la Mission, qui s'était réuni en février 2016, formulerait des recommandations quant aux moyens de réduire le nombre de véhicules légers afin de se conformer aux exigences en matière de dotation standard. Le processus visant à ramener la dotation en véhicules légers à la taille idéale devrait démarrer fin avril 2016. **Le Comité consultatif compte que la Mission prendra toutes les mesures nécessaires pour réduire sa dotation en véhicules légers, depuis longtemps excessive, afin de se conformer rapidement aux coefficients prescrits dans le Manuel des coûts et coefficients standard.**

Lutte contre la violence de proximité

39. En ce qui concerne la lutte contre la violence de proximité (au titre de laquelle un budget de 5 000 000 de dollars a été demandé pour la période considérée), le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé qu'au cours de l'année écoulée, la Mission avait lancé des projets en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'Organisation internationale du Travail visant à appuyer la planification de l'action communautaire, à promouvoir la création d'emplois et à générer des revenus dans les zones urbaines à haut risque. En février 2016, la MINUSTAH avait commencé à examiner les projets de lutte contre la violence de proximité menés au cours des cinq années écoulées afin de recenser les enseignements tirés, les pratiques optimales, les besoins que ce programme n'avait pas encore permis de satisfaire et les moyens dont elle disposait pour maintenir l'appui fourni, grâce à l'équipe de pays des Nations Unies, alors qu'elle réduisait sa présence. Cet examen devrait être achevé en mai 2016.

Hôpital

40. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission n'avait pas encore pu signer de contrat ou de memorandum d'accord avec un hôpital de niveau IV. Un appel d'offre avait été lancé à cette fin en novembre 2015. Seule une offre avait été reçue, qui ne remplissait pas 11 des 14 critères obligatoires pour les hôpitaux de niveau IV. Des demandes de renseignements supplémentaires avaient donc été envoyées au soumissionnaire et la Mission attendait des documents additionnels au moment de la rédaction du rapport du Secrétaire général. Néanmoins, les hôpitaux de niveau IV servant principalement à

répondre aux besoins en matière de rééducation, le Secrétaire général estimait que les hôpitaux de niveau III suffisaient amplement à traiter les urgences médicales. Le Comité consultatif rappelle à cet égard que l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/299, a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositifs nécessaires soient en place pour gérer l'évacuation des malades et des blessés vers des hôpitaux de niveau IV. Le Comité formule également des observations et des recommandations dans son rapport sur les questions transversales (voir A/70/742) concernant l'initiative du Secrétaire général tendant à améliorer les normes et les capacités médicales sur le terrain.

Gestion des déchets

41. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Représentante spéciale du Secrétaire général avait publié, en novembre 2015, une directive valable pour l'ensemble de la mission concernant la gestion des déchets, comme le lui avait demandé le Siège. Par ailleurs, la politique de l'environnement de la MINUSTAH avait été revue et mise à jour en janvier 2016. Les instructions permanentes révisées concernant la gestion de l'eau et de l'assainissement avaient été publiées le 29 juin 2015. Elles renforçaient le rôle des membres des contingents (spécialistes de la logistique et des questions d'environnement et ingénieurs de campagne) dans la gestion des déchets, établissaient des quotas pour l'utilisation de l'eau par les contingents et attribuaient à la Division de l'appui à la mission un rôle de contrôle de la gestion des déchets. Un Groupe du respect de la réglementation environnementale était chargé de l'application de cette politique.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

42. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sont énoncées au paragraphe 50 du rapport sur l'exécution du budget (A/70/602). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 26 948 600 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, ainsi que les autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2015, d'un montant de 19 373 100 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

43. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées au paragraphe 97 du projet de budget (A/70/740). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'ouvrir un crédit de 346 926 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;**

b) **De mettre en recouvrement un montant de 101 187 000 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2016;**

c) **De mettre en recouvrement un montant de 245 739 700 dollars pour la période allant du 16 octobre 2016 au 30 juin 2017, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

Documentation

- Exécution du Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/602)
- Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/740)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/69/839/Add.4)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/69/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2014 (A/69/838)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2015/667)
- Résolutions 2070 (2012), 2119 (2013), 2180 (2014) et 2243 (2015) du Conseil de sécurité
- Résolution 69/299 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Annexe I

Récapitulatif des changements proposés au tableau d'effectifs civils de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice 2016/17

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration					
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)	+1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Réaffectation	De la Section de l'indépendance et de la responsabilité
	+1	P-3	Assistant spécial	Réaffectation	De la Section de l'assistance électorale
Variation nette	+2				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)	-1	D-1	Chef du Bureau intégré	Suppression	
	-1	P-4	Assistant spécial	Suppression	
Total partiel	-2				
	+1	P-5	Conseiller électoral	Réaffectation	De la Section de l'assistance électorale
Total partiel	+1				
Variation nette	-1				
Équipe déontologie et discipline	+1	P-5	Coordonnateur hors classe	Transfert	De la composante appui
	+1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	+1	P-2	Fonctionnaire adjoint chargé des signalements	Transfert	
	+2	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
	+1	VNU	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	+7				
Total variation nette	+8				

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Composante 1 : sécurité et stabilité					
Bureau du commandant de la force	-1	GN	Chauffeur	Suppression	
Variation nette	-1				
Section de la lutte contre la violence de proximité					
	-1	P-2	Administrateur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, adjoint de 1 ^{re} classe	Suppression	Du Bureau des Gonaïves
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
Total partiel	-2				
	+1	P-5	Chef du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	De la composante gouvernance démocratique et légitimité de l'État
	+1	P-4	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	+2	P-3	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	+1	P-2	Administrateur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, adjoint de 1 ^{re} classe	Transfert	
	+1	SM	Attaché d'administration	Transfert	
	+11	AN	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	+7	GN	Assistant (désarmement, démobilisation et réintégration)	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	+2	GN	Chauffeur	Transfert	
	+5	VNU	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
Total partiel	+32				
Variation nette	+30				
Total variation nette	+29				

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Composante 2 : Gouvernance démocratique et légitimité de l'État					
Section de la lutte contre la violence de proximité					
	-1	P-5	Chef du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	À la composante de la sécurité et de la stabilité
	-1	P-4	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	-2	P-3	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	-1	P-2	Administrateur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, adjoint de 1 ^{re} classe	Transfert	
	-1	SM	Attaché d'administration	Transfert	
	-11	AN	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	-7	GN	Assistant (désarmement, démobilisation et réintégration)	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	-2	GN	Chauffeur	Transfert	
	-5	VNU	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
Total partiel	-32				
Section de la communication et de l'information					
	-7	GN	Assistant de production d'émissions radiophoniques	Suppression	
	-3	GN	Assistant d'information	Suppression	
	-1	GN	Technicien de studio (radio)	Suppression	
	-1	GN	Assistant de production vidéo	Suppression	
	-1	GN	Chauffeur de véhicule léger	Suppression	
Variation nette	-13				
Section de l'assistance électorale					
	-2	P-4	Observateur électoral	Suppression	

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-11	AN	Observateur électoral	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
	-9	VNU	Observateur électoral	Suppression	
Total partiel	-23				
	-1	P-3	Observateur électoral	Réaffectation	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) comme poste d'assistant spécial
Total partiel	-1				
	-1	P-5	Conseiller électoral principal	Réaffectation	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) comme poste de conseiller électoral
Total partiel	-1				
Variation nette	-25				
Groupe de la coordination régionale					
	-2	P-5	Chef du Bureau régional	Suppression	
Variation nette	-2				
Section des affaires civiles					
	-1	D-1	Spécialiste en chef des affaires civiles	Suppression	
	-1	P-5	Spécialiste des affaires civiles (hors classe)	Suppression	
	-1	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
	-1	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-11	AN	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
	-3	GN	Assistant administratif	Suppression	

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-2	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
Variation nette	-21				
Total variation nette	-93				
Composante 3 : état de droit et droits de l'homme					
Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique					
	-1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Transfert	À la Section de la responsabilité, de l'appui institutionnel et de la réforme juridique
	-1	P-4	Spécialiste des questions d'état de droit	Transfert	
	-3	AN	Spécialiste des questions d'état de droit	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	-6				
Section de l'indépendance et de la responsabilité					
	-1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Réaffectation	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)
Total partiel	-1				
	-1	P-4	Spécialiste des questions d'état de droit	Transfert	À la Section de la responsabilité, de l'appui institutionnel et de la réforme juridique
	-2	AN	Spécialiste des questions d'état de droit	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	-4				
Variation nette	-5				

Section de la responsabilité, de l'appui institutionnel et de la réforme juridique

+1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Transfert	De la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique
+1	P-4	Spécialiste des questions d'état de droit	Transfert	
+3	AN	Spécialiste des questions d'état de droit	Transfert	
+1	GN	Assistant administratif	Transfert	

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	+1	P-4	Spécialiste des questions d'état de droit	Transfert	De la Section de l'indépendance et de la responsabilité
	+2	AN	Spécialiste des questions d'état de droit	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	+10				
Section des droits de l'homme					
	-1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	
	-2	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	
Variation nette	-3				
Groupe de la protection de l'enfance					
	-2	AN	Spécialiste de la protection de l'enfance	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
Variation nette	-3				
Total variation nette	-7				
Composante 4: appui					
Section de la sécurité					
	-1	P-3	Agent de sécurité	Suppression	
	-1	P-2	Agent de sécurité auxiliaire	Suppression	
	-10	GN	Garde	Suppression	
Variation nette	-12				
Équipe déontologie et discipline					
	-1	P-5	Coordonnateur hors classe	Transfert	À la Direction exécutive et administration
	-1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	-1	P-2	Fonctionnaire adjoint chargé des signalements	Transfert	
	-2	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
	-1	VNU	Assistant administratif	Transfert	
Variation nette	-7				
Groupe du VIH/sida					
	-1	AN	Spécialiste du VIH/sida	Suppression	

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-2	VNU	Spécialiste du VIH/sida	Suppression	
Total partiel	-3				
	-1	P-4	Spécialiste du VIH/sida	Transfert	Au Bureau du Chef de l'appui à la mission
Total partiel	-1				
Variation nette	-4				
Équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission					
	-1	D-2	Directeur de l'appui à la mission	Suppression	
Total partiel	-1				
	+1	P-4	Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida	Transfert	Du Groupe du VIH/sida
Total partiel	+1				
Variation nette	+0				
Groupe des réclamations					
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des réclamations	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
Total partiel	-2				
	-1	GN	Assistant de bureau	Transfert	} À la Section de la gestion du matériel
	-1	VNU	Attaché d'administration	Transfert	
Total partiel	-2				
Variation nette	-4				
Groupe du respect de la réglementation environnementale					
	+1	AN	Spécialiste des questions d'environnement	Réaffectation	De la Section des transports
Variation nette	+1				
Section des finances et du budget					
	-1	SM	Assistant (finances)	Suppression	
	-1	VNU	Assistant (finances)	Suppression	
Variation nette	-2				

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Services administratifs					
Section du personnel					
	-2	SM	Assistant chargé des ressources humaines		
	-30	GN	Assistant multilingue	Suppression	
	-1	GN	Assistant chargé des ressources humaines		
Variation nette	-33				
Section des achats					
	-1	SM	Assistant aux achats	Suppression	
	-1	GN	Assistant aux achats	Suppression	
	-1	VNU	Assistant aux achats	Suppression	
Variation nette	-3				
Services d'appui intégrés					
Équipe de collaborateurs directs du Chef des services d'appui intégrés					
	-1	GN	Chauffeur	Suppression	
	-1	GN	Assistant de bureau	Suppression	
Variation nette	-2				
Centre des opérations logistiques conjointes					
	-1	P-3	Logisticien	Suppression	
	-1	P-3	Attaché d'administration	Suppression	
	-2	GN	Logisticien	Suppression	
	-2	GN	Assistant administratif	Suppression	
Variation nette	-6				
Section des services médicaux					
	-1	GN	Infirmier	Suppression	
	-2	GN	Conducteur ambulancier	Suppression	
Variation nette	-3				
Section de la gestion du matériel					
	-1	SM	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Suppression	
	-1	SM	Assistant au contrôle du matériel	Suppression	
	-2	GN	Assistant (gestion du matériel)	Suppression	

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-1	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Suppression	
	-2	GN	Groupe de la réception et de l'inspection	Suppression	
Total partiel	-7				
	+1	GN	Assistant de bureau	Transfert	
	+1	VNU	Attaché d'administration	Transfert	Du Groupe des réclamations (Bureau du Chef de l'appui à la mission)
Total partiel	+2				
Variation nette	-5				
Section des transports aériens					
	-1	SM	Assistant aux opérations aériennes	Transformation	D'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan international en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national
Variation nette	+ 0				
Section du génie					
	-2	SM	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
	-3	GN	Électricien	Suppression	
	-1	GN	Technicien (approvisionnement en eau et assainissement)	Suppression	
	-2	GN	Assistant aux fournitures	Suppression	
	-1	GN	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
	-1	VNU	Ingénieur de campagne	Suppression	
	-1	VNU	Superviseur des entrepôts	Suppression	
	-1	VNU	Assistant ingénierie	Suppression	

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-1	VNU	Technicien (chauffage, ventilation et climatisation)	Suppression	
Variation nette	-14				
Section des transports					
	-1	SM	Technicien automobile	Suppression	
	-1	AN	Fonctionnaire chargé des transports	Suppression	
	-2	GN	Technicien automobile	Suppression	
	-3	GN	Chauffeur	Suppression	
Total partiel	-7				
	-1	AN	Moniteur de conduite	Réaffectation	Au Groupe du respect de la réglementation environnementale (Bureau du Chef de l'appui à la mission), en tant que poste de spécialiste des questions d'environnement
Total partiel	-1				
Variation nette	-8				
Section des communications et de l'informatique					
	-2	SM	Assistant aux systèmes d'information	Suppression	
	-1	GN	Technicien adjoint en télécommunications	Suppression	
	-1	GN	Assistant informaticien	Suppression	
	-1	VNU	Assistant informaticien	Suppression	
	-1	VNU	Technicien câblage informatique	Suppression	
	-1	VNU	Préposé à la facturation des communications téléphoniques	Suppression	
Variation nette	-7				
Section des approvisionnements					
	-1	GN	Assistant à la gestion des carburants	Suppression	
	-1	GN	Assistant (rations)	Suppression	

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-3	GN	Assistant aux fournitures	Suppression	
Variation nette	-5				
Total variation nette	-114				
Variation totale					
Poste soumis à un recrutement international	-31				
Postes soumis à recrutement national	-123				
Postes de VNU	-22				
Emplois de PT	-1				
Total général	-177				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions); SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies.

Annexe II

• **Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti :
répartition des coûts des activités de fond (état de droit)
proposées pour l'exercice 2016/17**

(En dollars des États-Unis)

<i>Activités</i>	<i>Montant</i>
a) Amélioration de la sûreté et de la sécurité dans l'ensemble d'Haïti	
Renforcer la sécurité publique à l'aide de la Police nationale d'Haïti et par le déploiement d'unités spécialisées dans l'ensemble du territoire	318 000
Améliorer la sûreté publique en mettant en œuvre la stratégie de la Police nationale d'Haïti en matière de prévention de la criminalité, qui prévoit une approche particulière en ce qui concerne la délinquance juvénile	707 600
Renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti	35 000
Renforcer les moyens des unités départementales de la Police nationale d'Haïti spécialisées dans la maîtrise des foules	372 000
Renforcer les moyens dont disposent les sections départementales de la police judiciaire haïtienne pour protéger les lieux de crime	142 000
Renforcer les moyens dont dispose l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti pour contrôler l'ensemble de l'institution	73 440
Total partiel, amélioration de la sûreté et de la sécurité dans l'ensemble d'Haïti	1 648 040
b) Système judiciaire efficace, rationnel et transparent qui respecte les droits de l'homme	
Améliorer l'intégrité, l'application du principe de responsabilité et l'indépendance du système judiciaire	1 246 680
Renforcer le rôle des autorités nationales et de la société civile dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes	524 880
Renforcer l'efficacité des services de l'administration pénitentiaire	450 800
Renforcer les capacités du Ministère de la justice et mettre en œuvre une stratégie d'application du Code de procédure pénale et du Code pénal	32 000
Améliorer l'efficacité des institutions afin de limiter la détention provisoire en mettant en place des initiatives locales	67 500
Total partiel, système judiciaire efficace, rationnel et transparent qui respecte les droits de l'homme	2 321 860
c) Amélioration de l'accès à la justice grâce à la prestation de services juridiques et à la sensibilisation aux droits de chacun	
Améliorer les services d'aide judiciaire en mettant au point une législation définitive et en adoptant un plan d'application dans ce domaine	104 800
Faciliter l'accès à la justice pour les victimes de violence sexiste	360 800
Total partiel, amélioration de l'accès à la justice grâce à la prestation de services juridiques et à la sensibilisation aux droits de chacun	465 600
Total	4 435 500